Parc national des Ecrins

Bureau du Conseil d'administration du 28 février 2023

Délibération n° 2023 – 03 – BUR

Attribution de subventions – Appel à projets 50 ans

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu la délibération n°2022-26-CA du d'Administration du Parc national des Écrins en date du 15 novembre 2022 relative à l'appel à projets « 50 ans du Parc national des Écrins »,

Vu le comité de sélection en date du 27 janvier 2023,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que décrites dans le tableau ci-joint,
- de labelliser des évènements pour lesquels aucune demande de financement n'a été déposée :
 - LPO Pays Gapençais – Animation de découverte des oiseaux au domaine de Charance,
 - Jardin du Lautaret (UGA – CNRS) – Labellisation du programme culturel et scientifique
- d'autoriser le directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

Demandes de subventions « Appel à projets 50 ans » du Bureau du Conseil d'Administration du 28 février 2023

Dossiers examinés par le comité de sélection de l'appel à projet 50 ans du Parc national des Ecrins – pour décision du Bureau

Proposition de labellisation appel à projets des 50 ans sans subvention					
Code opération	**SIRET**	**Maître d'ouvrage**	**Charte du territoire du parc national des Ecrins**	**Titre**	
3-I-SUB-AAP-522	51450726800027	LPO Pays Gapençais	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Animation de découverte des oiseaux dans le parc de Charance	Labellisation 50 ans sans subvention.
3-I-SUB-AAP-547	130 021 397 00018	Jardin du Lautaret (UGA/CNRS)	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Labellisation du programme culturel et scientifique du jardin du Lautaret	Labellisation 50 ans sans subvention.

Projets présentés par priorité : proposition d'attribution et de labellisation 50 ans du Parc national des Ecrins										
Code opération	**SIRET**	**Maître d'ouvrage**	**Charte du territoire du parc national des Ecrins**	**Titre**	**Montant de l'opération**	**Montant subventionnable**	**Plan de financement**	**Montant sollicité**	**Montant proposé**	**Taux de la subvention**
PRIORITE 1										
3-I-SUB-AAP-529	35032310100062	LPO PACA	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Apprenons à cohabiter avec l'avifaune	376,00 €	376,00 €	Parc national des Ecrins - 188 € - 50% ; Autofinancement - 188 € - 50%	188,00 €	188,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-530				Favoriser les pollinisateurs sauvages	810,00 €	810,00 €	Parc national des Ecrins - 405 € - 50% ; Autofinancement - 405 € - 50% ;	405,00 €	405,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-533	49371144400023	Comité départemental Hautes-Alpes FFCAM	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Sensibilisation des jeunes pratiquants de la région Sud-Paca à la biodiversité montagnarde (Be part of the mountain "jeunes")	8 750,00 €	8 750,00 €	Parc national des Ecrins - 2000 € - 22,9% Autofinancement - 3250 € - 37,1 % Département des Hautes-Alpes 2000 € - 22,9 % Etat ANS – 1500 € - 17,1 %	3 000,00 €	2 000,00 €	22,9 %
3-I-SUB-AAP-532	42438079800035	CDRP 05	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Sur les pas du GR® 54	4 117,00 €	4 117,00 €	Parc national des Ecrins - 2058€ - 50% Autofinancement - 2058€ - 50%	2 058,00 €	2 058,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-526	130 021 397 00018	Jardin du Lautaret (UGA/CNRS)	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Réprésentation théâtrale et débat : spectacle "La mort d'une montagne"	2 470,00 €	2 470,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 30,4% Fonds "Culture Aide aux projets" - Direction de la Culture et de la Culture Scientifique UGA - 1720 € - 69,6% ;	750,00 €	750,00 €	30,4 %
3-I-SUB-AAP-523	80211240900015	Association les Alaissies	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Naï : La culture et le travail du chanvre dans le Valbonnais	1 500,00 €	1 500,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 50% Association Les Alaissies - 550 € - 36,7% Camping Les Faures - 200 € - 13,3%	750,00 €	750,00 €	50,0 %

3-I-SUB-AAP-518	92179589400010	Villard-Reymond Renouveau	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Festival Par Monts et Par Mots	3 280,00 €	3 280,00 €	Parc national des Ecrins - 800 € - 24,4% Communauté de communes de l'Oisans - 800 € - 24,4% Conseil départemental de l'Isère - 800 € - 24,4 % Mairie - 300 € - 9,1 % Autofinancement 300 € - 9,1 % Participations festivalières 280 € - 8,6 %	800,00 €	800,00 €	24,4 %
3-I-SUB-AAP-537	91508340600016	Collectif Pour Rendre Ouverts et Utopiques nvl Territoires	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Rencontres de l'agroécologie paysanne	8 900,00 €	8 900,00 €	Parc national des Ecrins - 1500€ - 16,9% Fondation Carasso - 1000 € - 11,2% Cotisations - 80 € - 0,8% Contributions volontaires en nature - 3820 € - 43% Autofinancement – 2500 € - 28,1 %	4 000,00 €	1 500,00 €	16,9 %
3-I-SUB-AAP-535	494 337 421 00015	Association Un temps Festif	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Arts, Ecrins et Vertical (Titre provisoire)	16 650,00 €	16 650,00 €	Parc national des Ecrins 2050 € - 12,2 % DRAC PACA 2000 € - 12, % Champsaur 2050 € - 12,2 % Oisans 2050 € - 12,2 % Département des Hautes Alpes 2050 € - 12,2 % Office du tourisme du pays des Écrins 2000 € - 12 % Région Sud 1500 € - 9 % Ville de l'Argentière 1000 € - 6 % Autofinancement 2050 € - 12,2 %	4 000,00 €	2 050,00 €	12,2 %
3-I-SUB-AAP-538	84162941300029	Association Alpes Là - sauvons Lago	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Sauvons Lago - un escape game itinérant à vélo	7 800,00 €	7 800,00 €	Parc national des Ecrins - 3900 € - 50 % Bourse Imagine tes montagnes 1000 € - 12,8 % Participation des structures bénéficiant de l'escape game – 2900 € - 37,2 %	4 000,00 €	3 900,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-542	794 334 987 000 11	Association Les Fareillets du Rochail	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Aux confins du paysage	920,00 €	920,00 €	Parc national des Ecrins - 460 € - 50 % ; Autofinancement - 460 € - 50 %	460,00 €	460,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-545	40997792300039	Les Montagn'Arts	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Festival les Montagn'Arts	106 370,00 €	106 370,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 1 % ; Subvention Département - 11 000 € - 10 % ; Subvention Mairie Valbonnais - 870 € - 1 % ; Communauté communes de la Matheysine - 3 000 € - 3 % ; Région Rhône-Alpes - 11 000 € - 10 % ; Fond d'initiative locale 1 000 € - 1% ; MSA - 10 000 € - 9 %; FDVA - 5 500 € - 5% ; Autofinancement – 61 700 € - 60 %	750,00 €	750,00 €	1,0 %
3-I-SUB-AAP-540	830 589 859 00016	He le'ale'a scic sas	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	"La tournée du Parc"	5 010,00 €	5 010,00 €	Parc national des Ecrins - 2505 € - 50% ; Recettes - 210 € - 4,2% ; Autofinancement - 2295 € - 45,8%	2 505,00 €	2 505,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-541	51037479600025	Office de Tourisme du Guillestrois et du Queyras	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Nature Connexion	27 050,00 €	27 050,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 2,8 % ; Région – 5000 € - 18,5 % ; Département – 5000 € - 18,5 % ; Autofinancement 16300 € - 60,2 %	750,00 €	750,00 €	2,8 %
3-I-SUB-AAP-543	92000021300016	Cultures Eco Actives	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Atelier de reconnexion à la nature	1 813,00 €	1 813,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 41,4% ; Communauté de Communes de Serre Ponçon (non acquis) - 700 € - 38,6% ; Autofinancement - 363 € - 20%	750,00 €	750,00 €	41,4 %
3-I-SUB-AAP-546	890 938 327 000 16	Association Entre deux	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	De refuges en contes	7 182,00 €	7 182,00 €	Parc national des Ecrins 3600 € - 50,1 % ; FFCAM 1334 € - 18,6 % ; Refuges 448 € - 6,2 % ; Autofinancement 1800 € - 25,1 %	3 600,00 €	3 600,00 €	50,1 %
						202 998,00 €		28 766,00 €	23 216,00 €	

PRIORITE 2										
3-I-SUB-AAP-527	44777713700046	Association LYRAZOUKI	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Rencontres et balades contées	8 800,00 €	8 800,00 €	Parc national des Ecrins - 2000 € - 22,7 % Recettes public - 800 € - 9,1 % Ventes partenaires - 2000 € - 22,7 % Autofinancement 3500 € - 39,8 % Adhésions et collectes - 500 € - 5,7%	4 000,00 €	2 000,00 €	22,7 %
3-I-SUB-AAP-521	51450726800027	Association Octopus	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Ca va loin !	45 560,00 €	45 560,00 €	Parc national des Ecrins - 3000 € - 6,6 % Département 05 - 10000 € - 21,9 % Communauté de communes du Guillestrois - 10000 € - 21,9% DRAC PACA - 3000 € - 6,6 % ; Aides privées - 8000 € - 17,6 % ; Autofinancement - 2260 € - 5 % ; Vente de produits finis - 9300 € - 20,4 %	4 000,00 €	3 000,00 €	6,6 %
3-I-SUB-AAP-544	39242731600014	Bureau des Guides Bérarde Meije Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Alpinisme à La Bérarde : Contribution à un nouvel imaginaire	15 800,00 €	15 800,00 €	Parc national des Ecrins - 3950 € - 25 % ; Autofinancement - 2120 € - 13 % ; Recettes - 9730 € - 62 %	3 950,00 €	3 950,00 €	25,0 %
						70 160,00 €		**11 950,00 €**	**8 950,00 €**	